



SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 27/11/2024
Date d'affichage : 27/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, GERBAUD Grégory, MIR Laure, MONTOYA Cécile, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente : Mme JULIAN Vanessa.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. BOUDON Matthieu à M. CAZALS Jean-François, M. FERNANDEZ Pierre à M. ATTARD Rémy, M. HITA José à M. CORBACHO Laurent.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°48/2024 : CHOIX D'UN PRESTATATAIRE POUR UN CONTRAT D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE EN DROIT PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, la commune s'est entourée des services d'un cabinet d'avocats pour l'assister juridiquement en droit public dans ses domaines de compétence (urbanisme, commande publique et contrats administratifs, fonction publique, responsabilité administrative, police administrative ...) et la représenter en justice tant en demande qu'en défense.

Il informe ensuite que le contrat actuel est arrivé à échéance le 7 novembre dernier et qu'afin de conclure un nouveau marché public de prestation juridique en droit public, une consultation a été engagée auprès de quatre cabinets d'avocats le 25 septembre 2024.

Deux offres ont été réceptionnées :

- Celle du cabinet PETIOT&DELEPINE qui propose un contrat de 3 ans sur la base d'une estimation prévisionnelle de 120 heures annuelles à 250 € T.T.C., soit 37 000 € T.T.C. annuels, soit 111 000 € T.T.C. pour la durée du marché.
- Celle du cabinet HG&C qui propose un contrat de 3 ans pour un montant d'honoraires globaux et forfaitaires de 16 800 € T.T.C. annuels, soit 50 400 € T.T.C. pour la durée du marché.

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet HG&C est le conseil juridique de la commune depuis de nombreuses années et que jusqu'à ce jour, il a donné entière satisfaction.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

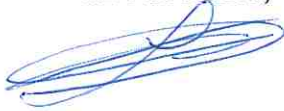
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'offre du cabinet d'avocats HG&C,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un marché de prestation avec le cabinet d'avocats HG&C domicilié 940 Avenue PERPIGNAN pour une durée de 3 ans, pour un montant global et forfaitaire annuel d'honoraires de 14 000.00 € H.T. soit 16 800.00 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

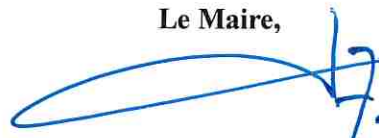
**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR

Le Maire,



Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 04/12/2024
- Affichage le : 04/12/2024
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr